

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux mars, le Conseil Municipal de Montcet, dûment convoqué par le Maire sortant, s'est réuni en salle communale sous la présidence de Mme BOUCHET Pascale, la plus âgée des membres du Conseil.

Nombre de membres			
Afférentes au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Quorum
15	15	13	8

Présents (13):

Mmes BOUCHET, PERRAUD, GIORIA, MEURENAND, SATRE-CORDIER, BLANC;  
MM. TARPIN, MOISSON, NAULET, VALENCOT, DUBOIS, PERDRIX, PAGE;

Absents (2) :

Mme VUILLOT-PLANTIN  
M CATHERIN

Date de la convocation

17 mars 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210102596-20260322-2026010-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2026  
Publication : 23/03/2026

**Secrétaire de séance : Franck MOISSON**

**DELIBERATION N° 2026010 portant élection du Maire**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 13

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7 (nombre de suffrages exprimés / 2 + 1)

Ont obtenu :

– Monsieur TARPIN Franck 12 (douze) voix (préciser le nombre en chiffres et toutes lettres)

- Monsieur TARPIN Franck, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits. Pour extrait conforme

Le Secrétaire de séance  
Franck MOISSON

Le Président de séance  
Pascale BOUCHET

Le Maire,  
Franck TARPIN